SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 19 septembre 2024 (PV-CX687)
12h
Local 3813 pavillon de la Santé

Présences
Professeure Sonia El Euch, présidente
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
Mme Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absence
Professeure Lyson Marcoux, secrétaire (congé de maladie)

Invitée (point 6)
Mme Lucie Lorrain, présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQTR

Sonia El Euch préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX687-19-09-2024-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 5 septembre 2024 (CX685) et du 12 septembre 2024 (CX686)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Lettre d'entente – Relative aux modalités d'application du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail
7. Absence - Secrétaire
8. Rapport des membres du comité exécutif
9. Communication – Mode de fonctionnement
10. Date de la prochaine réunion régulière : 10 octobre 2024
11. Clôture de la réunion

CX687-19-09-2024-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, la Présidente souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion régulière du comité exécutif. Elle mentionne que la présidente du

Syndicat des chargés de cours de l'UQTR, Mme Lucie Lorrain, se joindra à la réunion pour le point 6 Lettre d'entente.

CX687-19-09-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 687e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX687-19-09-2024-03 Lecture et adoption des procès-verbaux du 5 septembre (CX685) et du 12 septembre (CX686)

PV-CX685-05-09-2024

La Présidente de la réunion présente le procès-verbal de la 685e réunion du comité exécutif tenue le 5 septembre 2024.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 685e réunion du comité exécutif tenue le 5 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

PV-CX686-12-09-2024

La Présidente de la réunion présente le procès-verbal de la 686e réunion du comité exécutif tenue le 12 septembre 2024.

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 686e réunion du comité exécutif tenue le 12 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX687-19-09-2024-04 Affaires découlant

La Présidente de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La lettre ouverte à laquelle les professeur.es ont été invité.es à signer portant sur le conflit de travail entre l'Association mcgillienne des professeur.es de droit et l'administration de l'Université McGill a recueilli 63 signatures. La période pour récolter les signatures sera prolongée afin d'accroître le nombre de signatures.

Le CAU apporte une nuance sur la gratuité d'adhésion au Syndicat tel que mentionné à la réunion du conseil syndical du 12 septembre. Il indique que le paiement des frais d'adhésion au Syndicat, à ne pas confondre avec le prélèvement de la cotisation syndicale, laquelle est obligatoire, est réputé être prélevé à même la première cotisation payée après la signature de la carte d'adhésion, sans un prélèvement supplémentaire.

La Présidente indique avoir interpellé le Vice-recteur aux ressources humaines, M. Olivier Malo, au sujet du manque d'espace de stationnements, particulièrement près du pavillon Michel-Sarrazin (*cf. PVCX685-05-09-2024-06.6*). La réponse obtenue n'est guère satisfaisante aux yeux des membres de l'exécutif. La Présidente relancera le Vice-recteur.

CX687-19-09-2024-05 Correspondance et information

Le Trésorier indique que les retenues à la source du mois d'août 2024 ont été payées.

- RAS août 2024 : ARC: 1 565,93 $, MRQ: 2 363,24 $

CX687-19-09-2024-06 Lettre d'entente – Relative aux modalités d'application du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Mme Lucie Lorrain, présidente du Syndicat des chargés de cours, se joint à la réunion.

La Présidente invite Mme Lucie Lorrain, présidente du Syndicat des chargés de cours à présenter le dossier.

Le 6 octobre 2021, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*. Découlant de cette Loi, l'employeur est tenu de mettre en place un régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation applicables dans un établissement jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions visant les mécanismes de prévention et de participation dans un établissement (1er octobre 2025). Durant les derniers mois, les syndicats, via l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR, et le vice-rectorat aux ressources humaines ont travaillé pour convenir de la mise en place d'un régime intérimaire et de l'officialiser via une *Lettre d'entente relative aux modalités d'application du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

La Présidente remercie Mme Lucie Lorrain, présidente du Syndicat des chargés de cours, pour sa présence et pour avoir répondu aux questions.

Mme Lucie Lorrain, présidente du Syndicat des chargés de cours, quitte la réunion.

Après discussions sur le projet de lettre d'entente, les membres du comité exécutif conviennent de la résolution suivante :

> Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de signer la *Lettre d'entente relative aux modalités d'application du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

CX687-19-09-2024-07 Absence - Secrétaire

La Présidente annonce que la Secrétaire, la professeure Lyson Marcoux, est en arrêt de travail jusqu'au 7 octobre 2024. La Présidente remplacera la Secrétaire dans sa fonction de présidente de réunion pour les assemblées générales du 26 septembre, ainsi que dans différentes tâches relatives aux communications. La VPAU procédera à l'achat d'un panier-cadeau et d'une carte.

CX687-19-09-2024-08 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétaire**
   (absente)

2. **Trésorerie**
   - Le Trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 31 août 2024 (VP662 à VP672). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
   - Présentation de l'état des résultats au 31 août 2024.
   - Présentation de l'état des placements au 31 août 2024.
   - Travail amorcé sur la gestion du Fonds de défense professionnelle. En attente de la réception des données sur les échelons salariaux que le Syndicat reçoit chaque session (art. 3.08 de la convention collective 2022-2027).
   - Les états financiers du Syndicat 2023-2024 ont été signés (*cf. PV-CX686-12-09-2024-03*).
   - Le Trésorier indique qu'il débutera un congé parental au mois d'octobre.

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**
   - Une réunion du comité des services à la collectivité s'est tenue le 17 septembre. Il a notamment été question des candidatures reçues pour la remise du Prix engagement syndical (*cf. PV-CS365-06-06-2024-06*). Le Prix ne sera pas remis lors de l'assemblée générale du Syndicat le 26 septembre. Les membres du comité ont exprimé le besoin d'avoir plus d'information sur les candidatures proposées. Les membres ont aussi décliné l'offre d'organiser une conférence ou une activité de partenariat avec l'organisme PlasmaVie, en suivi d'une proposition d'un professeur (*cf. PV-CX682-30-05-2024-08*). Finalement, le CSC organisera une conférence durant la session d'automne portant sur les enjeux universitaires du gouvernement du Québec.
   - Le dîner de la rentrée qui se déroulera à 11h30 le 26 septembre a déjà recueilli près de 140 inscriptions.

4. **Vice-présidence aux affaires universitaires**
   - Une rencontre préparatoire à la réunion de la commission des études s'est tenue le 10 septembre. Il a surtout été discuté du chantier institutionnel sur les structures de gestion académique de l'UQTR.
   - La VPAU rappelle que le recteur prononcera le 25 septembre une allocution à l'Atrium portant sur le bilan de la planification stratégique.
   - L'Association syndicale des travailleuses étudiantes et des travailleurs étudiants de l'UQTR (ASTRE) entame une période de négociation pour le renouvellement de sa convention collective. Un courriel de la part du Service des relations de travail a été envoyé à l'ensemble des professeur.es afin de recueillir leur point de vue sur différents sujets via un formulaire en ligne.
   - Deux réunions à venir, soit le Comité Structure du chantier de la priorité 3.3.3 (gestion des locaux) le 30 septembre, et le Comité multisyndical en santé et sécurité au travail le 9 octobre.

5. **Vice-présidence aux affaires syndicales**
   - En suivi du grief 2020-09 (*cf. PV-CX684-22-08-2024-05.5*), la professeure a déposé une poursuite pour manquement à la représentation syndicale.
   - Des professeur.es, notamment lors de la réunion du conseil syndical, ont interpellé les membres du comité exécutif demandant des éclaircissements au sujet de l'application de la nouvelle convention collective relativement au transfert des cours en réserve en fiducie. Il appert que le Service des ressources humaines et le Doyen de la gestion académique des affaires

professorales refusent de permettre certains transferts. Le procureur du Syndicat analysera la situation.
- Le procureur du Syndicat rédigera un avis concernant l'allègement de la tâche normale d'enseignement en cas d'absence (Annexe J, alinéa 3 de la convention collective 2022-2027).

6. Vice-présidence aux relations de travail
- Une professeure suspend ses démarches auprès de la Protectrice universitaire pour plainte pour harcèlement psychologique et incivilité.
- Demande reçue pour convenir d'une lettre d'entente pour l'obtention d'une dérogation à la période prévue pour une année d'étude et de recherche. Au préalable, l'assemblée départementale doit faire une recommandation, et la commission des études doit l'acceptée. La dérogation pourrait être convenue par la suite.
- Une professeure convoquée pour manquement allégué à l'obligation de civilité et non-respect des mécanismes institutionnels. Des documents et des informations ont été demandés à la professeure avec pour échéance le 16 septembre. Deuxième rencontre à venir.
- Non-respect de la tâche d'une professeure tel qu'approuvée par l'assemblée départementale et rejet d'un plan de cours accepté par les étudiants. Le Doyen des études par intérim a été interpellé sur ces sujets.
- Une professeure a demandé des informations sur son rôle d'accompagnement en fin de vie et de l'impact sur sa tâche. Des modalités de rattrapage doivent être convenues avec l'administration.
- Un avis pourrait être demandé au procureur du Syndicat concernant le recours au télétravail par les professeur.es dans les cas où ces professeur.es se trouvent à l'extérieur du pays. Une professeure se trouvant dans un autre pays a été convoquée par le Service des ressources humaines.

***7.* Présidence**
- Les universités sont à mettre en place des modalités concernant l'abandon de l'obligation pour l'étudiant.e d'obtenir un billet du médecin pour justifier une absence de courte durée. L'UQTR maintiendra le statu quo en attendant des indications claires du ministère de l'Enseignement supérieur.
- Deux syndicats de professeur.es du réseau UQ ont lancé un appel à la prudence concernant le non-versement de la PSG (Politique gouvernementale salariale). La raison évoquée par leur administration est la non-connaissance du taux à verser.
- La Présidente voudrait mobiliser les professeur.es afin qu'ils et elles participent en grand nombre à l'activité de Noël de l'UQTR.

CX687-19-09-2024-09 Communication – Mode de fonctionnement

La Présidente souhaite avoir l'avis de ses collègues pour rendre efficient le processus des communications du Syndicat lorsqu'un message doit être envoyé aux professeur.es ou encore à l'externe.

Après discussions, les membres du comité exécutif conviennent que les communications écrites relevant du comité exécutif sont présentées pour une correction simple avec un délai précis et préétabli. Concernant les communications relatives à chaque membre du comité exécutif, les autres membres pourront être interpellés si jugé nécessaire, selon le sujet traité.

CX687-19-09-2024-10 Date de la prochaine réunion

La Présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 10 octobre 2024.

CX687-19-09-2024-11 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 31.

Sonia El Euch Présidente de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion